

17 AVR 1951  
55

— des états fournis par le Dr Vespère et Simon  
 — des conditions de livraison qui expliquent pourquoi le matériel manquant n'a pas fait l'objet de réserves de la part de l'hôpital ni de la Municipalité.  
 La commission compte tenu de la valeur des drafts et ouvertures décide de proposer au Conseil Municipal :  
 1° — d'accepter définitivement et aux conditions établies par le Ministère de la Santé Publique, le matériel américain qui a été attribué à la ville de Royan pour son hôpital.

2° — de régler la dépense soit 2.283.149 francs soit 426.622 francs à mandater sur le crédit des indemnités habituelles XXXI article 1 du B.P. 1951. Cette somme représentant le matériel utilisé par le Docteur Vespère et le Docteur Simon, sera remboursée par eux-ci au cours de l'année 1951 (348.175 fr. par le Dr Vespère, et 28.000 fr. par le Dr Simon) et cette recette sera portée au budget supplémentaire de 1951

— 494.400 francs dont 494.400 francs en charge par l'hôpital clinique Ste Marie fonctionnant comme hôpital public communal provisoire. Cette somme sera versée selon des disponibilités financières de l'établissement et au plus tard au moment de l'ouverture de l'hôpital Mabeckoff qui fonctionnera comme

1.251.400

396.526

48.880

2.283.149

à Royan à l'apport du matériel

à l'apport que l'indemnité de l'apport

à l'apport de l'apport

à l'apport de l'apport

à l'apport de l'apport

Pif  
1951

51021